

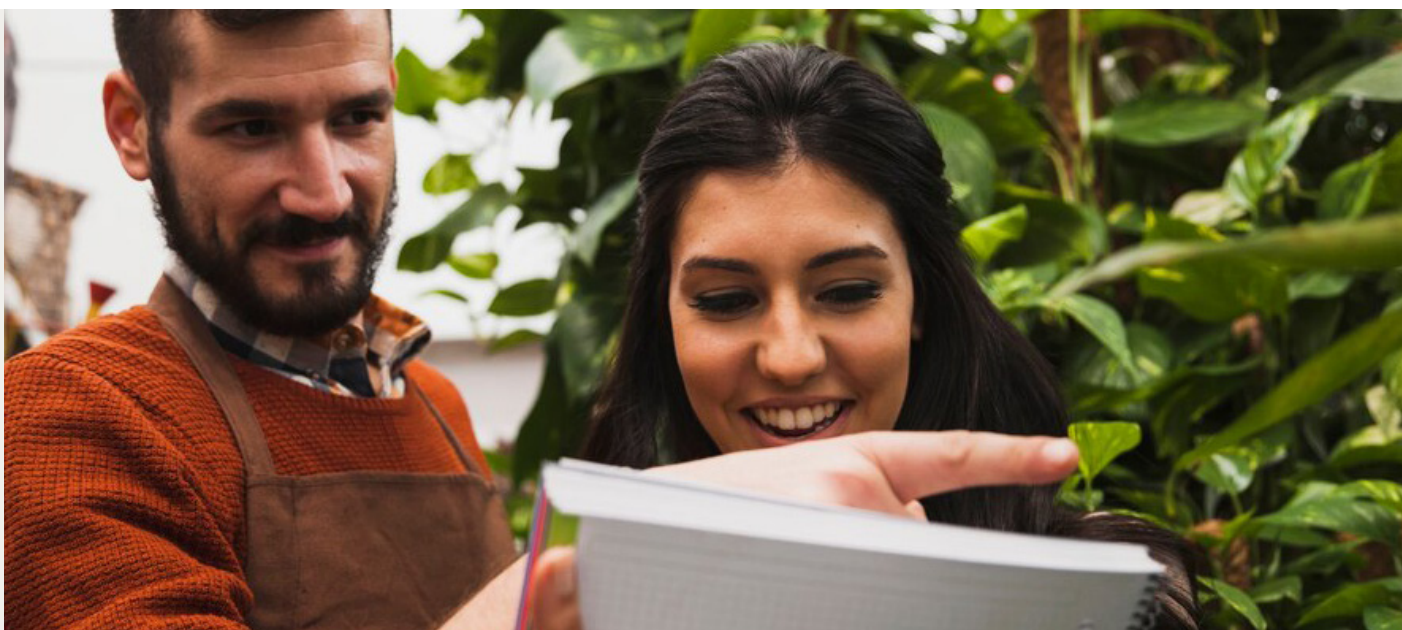
🛠 Financement personnel

📖 Sans niveau spécifique

🏠 À distance

Tous nos conseillers sont des professionnels de la formation, dédiés à 100% à IFCDIS.

Ils vous accompagnent sur l'ensemble de votre processus de recherche, d'inscription et de financement de votre formation.



La formation

Vous serez capable de :

- ✓ Connaître la réglementation concernant les produits phytopharmaceutiques
- ✓ Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées
- ✓ Connaître les stratégies visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- ✓ Découvrir les méthodes alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques
- ✓ Obtenir le certiphyto qui permet l'exercice de sa profession en accord avec la législation (primo-certificat ou renouvellement)

Contenu

- ✓ Réglementation et sécurité environnementale
- ✓ Santé et sécurité des applicateurs et du public
- ✓ Réduction de l'usage et méthodes alternatives



Scanner ce QR code pour obtenir plus de détails sur le contenu de la formation

Intéressé•e ? Contactez-nous !

05 62 14 45 67 | contact@ifcdis.fr | ifcdis.fr



À qui s'adresse la formation ?

Toute personne exerçant une activité professionnelle en lien avec le conseil sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Ouverte aux personnes en situation de handicap

PRÉREQUIS

Maîtriser les savoirs de base
Effectuer sa demande de renouvellement avant la date limite de validité (sans quoi il faut suivre de nouveau la totalité d'une session)

CERTIFICATIONS

Certificat individuel pour l'activité conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Détails pratiques

LIEU

À distance

DURÉE

Primo-certificat : 28 heures
Renouvellement : 14 heures

DÉMARRAGE

Commencez votre formation à tout moment de l'année

Financement

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Reste à charge à prévoir (Utilisation des droits CPF soumise à des plafonds de prise en charge par type de formation)

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Pour les entreprises de moins de 50 salariés. Financement possible en fonction de la branche professionnelle qui fixe les critères de prise en charge

FINANCEMENT PERSONNEL

Sur devis

Modalités

PÉDAGOGIQUES

Un chargé de suivi est à votre disposition pour la prise en main et tout au long de la session de formation
Classes virtuelles animées par un formateur expert
Travaux en autonomie
Livret de formation remis à chaque participant

TECHNIQUES

Modules de formation et ressources pédagogiques en ligne accessibles sur notre plateforme (connexion internet requise)

ÉVALUATIONS

Test de validation des acquis, sur plateforme informatique (QCM)
Bordereau de score
Attestation de formation
Pour les primo-certificats, la formation est sanctionnée par un test avec un seuil de réussite à atteindre.

- Test de vérification des connaissances (seuil de réussite 25/30) pour le Certiphyto Conseil
- En cas d'échec, une journée complémentaire doit être effectuée

Pour les renouvellements, il n'y a pas de test si participation à la formation
Evaluation du déroulement de l'action



Scanner ce QR code pour obtenir plus de détails sur le contenu de la formation

CO 06 DOC 04 L

Intéressé•e ? Contactez-nous !
05 62 14 45 67 | contact@ifcdis.fr | ifcdis.fr